



**Madame Élisabeth Borne**  
**Première Ministre**  
**Hôtel Matignon**  
**57, rue de Varenne**  
**75007 Paris**

Paris, le 24 février 2023

**Objet : Compensation des surcoûts pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) du fait des nouvelles modalités d'évaluation**

Madame la Première Ministre,

À la suite de l'entrée en vigueur de **la réforme de l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux portée par la Haute Autorité de Santé**, nos associations souhaitent attirer votre attention sur **la problématique des surcoûts** qu'entraînent les nouvelles modalités d'évaluation pour de nombreux ESSMS.

Nos fédérations et associations partagent l'ambition de la réforme de l'évaluation et la nécessité d'introduire de nouvelles méthodes partagées par l'ensemble des organismes évaluateurs, pour améliorer la qualité des rapports remis aux autorités de contrôle et renforcer plus généralement la démarche qualité des ESSMS.

Cette réforme va, en effet, dans le sens d'une meilleure prise en compte des droits et libertés des personnes accompagnées et d'une évolution qualitative des pratiques des établissements.

Cependant, du fait des nouvelles exigences en matière de professionnalisme et d'indépendance des évaluateurs induites par la réforme, nous anticipons une augmentation des coûts des évaluations. Les modalités d'évaluation entraînées par la réforme impliquent en effet **une mobilisation des professionnels des ESSMS sur une durée plus importante** (temps allongé des évaluateurs sur place, multiplication des entretiens, nécessité pour les professionnels de s'approprier le nouveau référentiel...), **et à un rythme plus soutenu** (les évaluations ayant désormais lieu tous les 5 ans).

De plus, **la restructuration du marché des organismes évaluateurs** implique un coût moyen plus élevé, puisque le nombre d'organismes évaluateurs a diminué du fait du double système d'accréditation par le COFRAC et d'habilitation par la HAS. **Ces craintes sont aujourd'hui confirmées par les premiers retours que nous avons des acteurs de terrain**, qui reçoivent des propositions plus onéreuses de la part des organismes évaluateurs externes. Dans l'ancien cadre réglementaire, les évaluations externes coûtaient en moyenne 8 000 euros en fonction de la taille de l'ESSMS et d'un éventuel contrat cadre (le dernier bilan ANESM fin 2014 indiquait des prix moyens TTC variant entre 3 519,60 euros correspondant à 3,7 journées/personne pour un SAAD et 7 718,50 euros correspondant à 7,3 journées/personne pour un EHPAD), tandis que les premiers retours de terrain nous indiquent un montant des prix de journées pouvant aller jusqu'à 1 700 euros (HT) par jour, cette estimation restant à être affinée dans les mois à venir .

Aussi, alors que dans le passé, des crédits non renouvelables pouvaient être mobilisés pour compenser les surcoûts liés aux évaluations<sup>1</sup>, **cela n'est à ce jour pas une solution envisagée par l'Etat**. Ainsi, un amendement à l'article 32 du PLFSS pour 2023 prévoyant que la charge financière des évaluations soit intégrée au CPOM avait été adopté au Sénat, mais celui-ci n'a pas été retenu par votre gouvernement.

**Sans mesures de compensation**, les ESSMS seront dans l'obligation d'assumer des frais supplémentaires, au détriment d'autres postes de dépenses. *In fine*, c'est l'amélioration de la qualité de service visée par la réforme de l'évaluation qui risque d'être remise en question, les surcoûts pouvant induire de manière indirecte **une dégradation des prestations proposées aux personnes accueillies et accompagnées**.

Nous souhaitons par ailleurs rappeler que les difficultés financières rencontrées par de nombreux ESSMS sont déjà d'une très grande ampleur dans le contexte inflationniste actuel.

Nos associations ont alerté les pouvoirs publics à ce sujet dans le passé<sup>2</sup>. Nous nous tenons, aujourd'hui encore, à votre disposition pour coconstruire des solutions équitables, en faveur des personnes accueillies et accompagnées par les ESSMS et des professionnels qui y travaillent.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Première Ministre, à l'assurance de nos salutations les meilleures.



**Daniel Goldberg**  
*Président de l'Uniopss*

---

<sup>1</sup> Voir le rapport « Le dispositif d'évaluation interne et externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux », IGAS, juin 2017 : [https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_2016-113R\\_.pdf](https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_2016-113R_.pdf)

<sup>2</sup> Voir notamment le courrier inter-associatif adressé à la Dihal et à la DGCS le 2 décembre 2021, le courrier du réseau Uniopss-Uniopss adressé à la DGCS le 8 décembre 2022, le courrier de l'Unaf et de l'Unhaj adressé à la Cnaf, la Dihal, la DGCS et la HAS le 4 mai 2022 et le courrier de la FAS adressé au Premier Ministre et aux Ministres chargés de la Santé, de l'Intérieur, de la Citoyenneté et du Logement le 28 février 2022.

Pascal BRICE, Président  
de la Fédération des  
Acteurs de la Solidarité



Jean-Pierre RISO,  
Président de la FNADEPA



Didier WALLACE,  
Directeur général de la  
Fondation La vie au  
grand air - Priorité  
enfance



Jacky VAGNONI,  
Président de Paralyse  
cérébrale France



Julien BLOT, Président  
du GEPSO



Bernard BASSET,  
Président d'Addictions  
France



Benoît Péricard  
Président de Hovia



Claude GARCERA,  
Président de l'Unhaj



Jean-Michel DELILE,  
Président de la  
Fédération Addiction



Marie-Josée DAGUIN,  
Présidente de l'ADMR



Jacques DONZÉ,  
Président de la  
Fondation de l'Armée du  
Salut



Hélène COLOMBANI,  
Présidente de la FNCS



Denis LEGUAY, Président  
de Santé mentale France



Jean-Charles Tenreiro  
Président de la  
Fondation Diaconesses  
de Reuilly



Bertrand DECLEMY,  
Président de l'UNAFO



Dominique GILLOT,  
Présidente de la  
Fédération générale des  
PEP



Christine MEIGNIEN,  
Présidente de la  
Fédération française  
Sésame Autisme



Marielle THUAU,  
Présidente de Citoyens &  
Justice



Léonard NZITUNGA,  
Président de la  
Fédération Santé &  
Habitat



Jacques CHARLIN,  
Président de Voir  
Ensemble



Raphaël DIAZ, Directeur  
général de la Fondation  
COS Alexandre Glasberg



Pascal MARIOTTI,  
Président de l'ADESM



Claudette BRIALIX,  
Présidente de la  
FNAPAEF



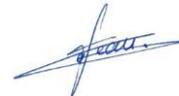
Roland DYSLI, Président  
de l'AIRe



Nicolas GUILLON,  
Président de la FNAAFP



Luc GATEAU, Président  
de l'Unapéi



**Copie :** Monsieur Jean-Christophe Combe, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Monsieur François Braun, Ministre de la Santé et de la Prévention, Monsieur Gérard Darmanin, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Eric Dupont-Moretti, Ministre de la Justice, Monsieur Olivier Klein, Ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, Madame Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance, Monsieur Jean-Benoît Dujol, Directeur général de la Cohésion sociale, Monsieur Jérôme Salomon, Directeur général de la Santé, Madame Marie Daudé, Directrice générale de l'Offre des Soins, Monsieur Sylvain Mathieu, Délégué interministériel à l'Hébergement et à l'Accès au Logement, Monsieur Éric Jalon, Directeur général des étrangers en France, Madame Caroline Nisand, Directrice de la Protection judiciaire de la Jeunesse, Monsieur Nicolas Grivel, Directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiales et Monsieur Thomas Fatôme, Directeur général de la Caisse nationale d'Assurance maladie.